

# LES ÉLITES ALGÉRIENNES

Tome 2 : LE POUVOIR ÉCONOMIQUE

1<sup>re</sup> édition  
1985



ediacric la documentation africaine - 10, rue Vineuse - Paris XVI

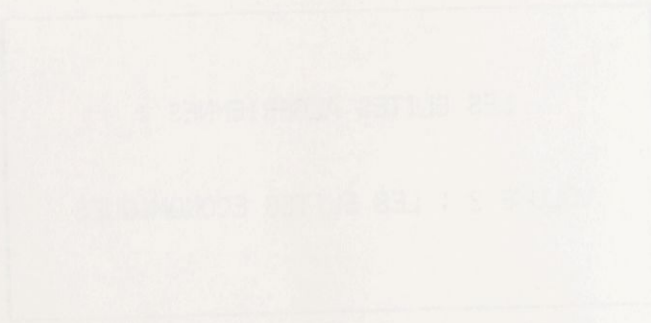
SOMMAIRE

- LES INSTITUTIONS FINANCIERES	187
- LA PRESSE L'ENFANT	207
- LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	223
- LE TOURISME	241
- LES TRANSPORTS	251
- LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION	258
- L'ENERGIE	266
- L'INDUSTRIE	277
- LE SECTEUR MARI	285
- LES SERVICES DIVERS	290

LES ELITES ALGERIENNES :  
VOLUME 2 : LES ELITES ECONOMIQUES

4° 0<sup>3</sup>g  
423  
(2)

01-24-04-1986-09829



SOMMAIRE

- LES INSTITUTIONS FINANCIERES .....	197
- LA PRESSE, L'EDITION, LA RADIO-TV, LA PUBLICITE .....	207
- LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS .....	223
- LE TOURISME, L'HOTELLERIE, LES SPORTS ET LES LOISIRS .....	241
- LES TRANSPORTS .....	251
- LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION .....	259
- L'ENERGIE .....	265
- L'INDUSTRIE .....	277
- LE SECTEUR RURAL .....	297
- LES SERVICES DIVERS .....	309



SOMMAIRE

LES INSTITUTIONS FINANCIERES

- LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS .....	198
- LES ASSURANCES ET LES REASSURANCES .....	203
- LES CAISSES DE RETRAITES .....	204
- LES SOCIETES DE COMPTABILITE .....	205



LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

RACHID BOURAOUI

- Gouverneur de la Banque centrale d'Algérie (BCA)(1er novembre 1982)
- Directeur général de la Banque centrale d'Algérie (BCA) jusqu'au 31 octobre 1982

MAHFOUD AOUIFI

- Directeur général de la Banque centrale d'Algérie (BCA)
- Directeur de la Banque algérienne de développement (BAD)(mai 1979)
- PDG de la Banque algérienne de développement (BAD) jusqu'au 30 juin 1981
- Gouverneur de la Banque centrale d'Algérie (1er juillet 1981 - 31 octobre 1982)

SEGHIR MOSTEFAI

- Gouverneur et directeur général de la Banque centrale d'Algérie (BCA)(1963 - 30 juin 1981)

HABIB DJAFARI

- Directeur général de la Banque nationale d'Algérie (BNA)(15 avril 1982)

HOCINE DEROUS

- Directeur régional de la Banque nationale d'Algérie (BNA)

MOHAMED THAMINI

- Directeur général de la Banque nationale d'Algérie (BNA)(1er juillet 1981- 15 avril 1982)

HABIB HAKIKI

- Directeur général de la Banque extérieure d'Algérie (BEA)(1er juillet 1981)
- PDG de la Banque nationale d'Algérie (BNA) jusqu'au 30 juin 1981

BOUASRIA BELGOULA

- PDG de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) jusqu'au 30 juin 1981
- Vice-Président de la Sous-commission finances et ressources du Parti du FLN

MAHFOUD ZEROUTA

- Directeur général du Crédit populaire d'Algérie (CPA)(1er août 1982)
- Directeur général de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) (1er juillet 1981-31 juillet 1982)
- Conseiller technique au Ministère des finances jusqu'au 30 juin 1981

MUSTAPHA ACHOUR

- Directeur général de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) (1er juin 1982)

ABDELMOUMEN FAOUZI BENMALEK

- Directeur général de la Banque algérienne de développement (BAD)(1er juillet 1981)
- Directeur du Trésor, du crédit et des assurances au Ministère des finances (30 décembre 1975-30 juin 1981)

KOUIDER AOULA

- Directeur général de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) (1er août 1982-31 janvier 1984)

HOCINE ABED

- Directeur général de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) jusqu'au 30 juin 1981

ABDELKADER BELBAY

- Directeur général de la Banque de l'industrie et du transport
- Administrateur général de la Caisse algérienne d'assurances et de réassurances (CAAR) jusqu'au 15 avril 1982
- Directeur général des relations financières extérieures au Ministère des finances (1er septembre 1984)

ABDELLAH LANSARI

- Directeur général de l'Agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux (AGENOR)(1er juin 1982)
- Directeur de la Caisse générale des retraites d'Algérie (CGRA) jusqu'au 15 avril 1982

MOHAMED LAMARI

- Directeur général de l'Agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux (AGENOR) jusqu'au 31 mai 1982

NOTES SUR LE SECTEUR BANCAIRE

Le système bancaire de l'Algérie s'articulait ainsi à fin 1984 :

6 banques primaires :

- La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), chargée de l'agriculture et dont la tâche est de promouvoir les activités agricoles, artisanales et agro-industrielles.

La BADR, qui dispose actuellement de 180 agences et de 29 succursales, ce qui en fait la banque primaire disposant de la plus forte implantation territoriale, a d'ores et déjà initié une série de projets concernant l'aviculture, la plasticulture, les viandes rouges, en cours de réalisation.

La BADR prévoit d'autres plans d'action, à court, moyen et long termes, visant notamment la réduction des importations de céréales et de lait, l'augmentation des surfaces irriguées, l'augmentation du rendement, l'extension des surfaces des cultures maraîchères, fruitières et fourragères, ainsi qu'une élévation, aussi bien qualitative que quantitative, de la production viticole.

Par ailleurs, la BADR suit et finance, actuellement, 3.868 unités de production issues de la restructuration du secteur socialiste, tout en participant au développement du secteur privé agricole. C'est ainsi que les crédits mis à la disposition du secteur privé agricole en 1983 ont porté sur 117 millions DA pour l'exploitation, 184 millions DA pour les investissements et 241 millions DA pour l'aviculture de ponte.

A noter que la BADR envisage de lancer prochainement 2 formules d'épargne "dont l'une aura la particularité d'ingérer une formule nouvelle de prêt sans intérêt".

- L'ex-Banque nationale d'Algérie (BNA) qui regroupe les secteurs de l'industrie lourde et du transport, à l'exception du transport maritime.

- Le Crédit populaire d'Algérie (CPA), banque de réalisation et du tourisme.

- L'ex-Banque extérieure d'Algérie (BEA) chargée des secteurs de l'énergie et du transport maritime.

- La Banque de l'industrie de transformation et des services qui devait être créée courant 1983.

- L'ex-Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) qui va se transformer en banque de l'épargne et de l'habitat.

La Banque centrale d'Algérie (BCA) qui conserve ses attributions : privilège de l'émission de monnaie ; refinancement des banques primaires ; attribution des concours au Trésor public ; centralisation des opérations sur l'or et les devises.

La Banque algérienne de développement (BAD) qui va se consacrer davantage à l'évaluation et aux financements des projets importants retenus par le plan.

L'Agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux (AGENOR) qui suit les problèmes de commercialisation de l'or et de l'argent.



Le réseau bancaire devait comprendre, fin 1983, 64 unités et 551 agences contre, respectivement, 41 et 376 à fin 1980.

116 agences étaient programmées pour l'exercice 1984.

#### L'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT DANS LE PLAN QUINQUENNAL 1985-1989

Les besoins croissants de financement de l'économie et les tensions attendues au niveau des équilibres financiers de l'économie rendent d'une nécessité vitale la définition d'une politique et d'un schéma d'ensemble de mobilisation et d'affectation des ressources internes. Ainsi, l'épargne des différents agents économiques (entreprises publiques et privées et ménages) devra-t-elle être, mobilisée d'une façon plus accrue, puis canalisée et affectée judicieusement en vue d'alléger la contribution de l'Etat au financement du développement.

Aussi, la politique de promotion de l'épargne devra-t-elle être le fait de mesures de nature à développer la bancarisation de l'économie d'une part, et le lancement de nouvelles formules d'épargne qui répondent aux motivations et aux aspirations des épargnants d'autre part.

En ce qui concerne le développement de l'activité des banques primaires, dans la collecte des dépôts, il y aura lieu de promouvoir la réorganisation du réseau et du circuit de mobilisation de l'épargne et des modalités d'octroi de crédits à travers la densification du réseau des banques primaires et le perfectionnement des techniques et de l'organisation des banques primaires notamment par :

- l'aménagement des horaires de travail des banques
- le développement et l'utilisation de chèques pour les opérations commerciales notamment du secteur public, des commerçants ainsi que du public
- l'adoption de formules de garantie de paiement ainsi que l'informatisation accrue du secteur.

Parallèlement, des formules et des mesures incitatives spécifiques à chaque circuit et chaque catégorie d'épargnants devront être développées.

Au niveau des entreprises publiques, la capacité de dégagement d'une épargne du secteur public dépendra d'une manière générale des conditions de leur fonctionnement en liaison avec les résultats attendus du processus en cours d'assainissement financier des entreprises ainsi que la mise en place de la nouvelle politique des prix.

En ce qui concerne les entreprises du secteur privé, il y a lieu de consolider les effets stimulatifs de la loi sur l'investissement économique privé en développant et modulant les conditions de crédits à octroyer par les banques et les avantages fiscaux accordés dans le sens d'un plus grand développement des activités productives et ce sur la base du volume d'épargne dégagé par les investisseurs existants et potentiels.

Quant aux ménages, les conditions nécessaires pour accroître le volume de leur épargne restent liées à la définition de modèles de consommation et au rendement plus avantageux de l'épargne institutionnelle (meilleure rémunération des dépôts, institutions des plans épargne/crédit...) ainsi qu'à une meilleure disponibilité du système financier à la collecte de l'épargne des particuliers.

Aussi, l'action du Trésor public devra-t-elle viser à mieux différencier la rémunération des placements longs des ménages et à accroître les placements des épargnants institutionnels.

Au niveau des assurances, il y aura lieu de prévoir : l'introduction du bonus-malus ; la révision des tarifs des primes d'assurances ; l'extension du champ d'assurance ; la promotion des assurances de personnes.

En ce qui concerne la CNEP, et sachant que la motivation principale du public reste le logement, la crédibilité de l'institution devra être sensiblement améliorée à travers :

- la vente effective aux épargnants des logements réservés à cet effet
- le développement de formules de plans d'épargne des citoyens pour l'accès au crédit, en envisageant, selon des schémas différenciés des formules de prélèvement sur salaires pour alimenter le budget-logement
- la réservation de logements aux émigrés dans le cadre de la promotion de l'épargne-devises.

S'agissant de la politique de crédit, celle-ci devra être harmonisée avec la démarche d'ensemble retenue en matière de décentralisation du fonctionnement de l'économie d'une part, et de régulation du crédit selon la nature des activités des agents économiques tant pour l'investisseur que pour l'exploitation.

En effet, et sur la base de la classification des investissements publics arrêtée l'action de la BAD devra être spécialisée aux seuls grands projets de nature structurante pour l'économie et dont le financement sera assuré exclusivement par les crédits à long terme mobilisés auprès du Trésor.

Par contre, pour les investissements dont la coordination reviendrait à l'échelon sectoriel de planification, les banques primaires spécialisées devront pouvoir accorder, sur la base des ressources propres, aussi bien du crédit à moyen terme que des prêts à long terme.

Pour les investissements totalement décentralisés (de type IVPE et renouvellement) ainsi que pour les investissements privés, et dont la prise en charge devra relever de l'opérateur économique, seuls des crédits à moyen terme réescomptables auprès de l'institut d'émission accordés par la banque primaire selon des critères d'analyse de la rentabilité économique et financière du projet, seront à envisager, tout en accordant une priorité à l'autofinancement.

Pour ce qui est du financement de l'exploitation, il s'agira de supprimer le contrôle bureaucratique et permettre un financement modulé sous la responsabilité de la banque et en fonction des performances attendues de l'entreprise, en assurant une adéquation totale entre la production et le financement à travers le plan d'entreprise.

LES ASSURANCES ET LES REASSURANCES

FAROUK LAZRI

- Directeur général de la Caisse centrale de réassurances (CCR) (1er septembre 1984)

MOHAMED LAMINE TITAH

- Directeur général de la Caisse centrale de réassurances (CCR) jusqu'au 31 mai 1982

MAHFOUD BATATA

- Directeur général de la Société algérienne d'assurances (SAA) (15 avril 1982) devenue la Société nationale d'assurance depuis le 30 avril 1985
- Directeur du budget et du contrôle au ministère des finances (10 juin 1972 - 15 avril 1982).

ABDELKADER BELHADJ

- Directeur général de la Caisse algérienne d'assurances et de réassurances (CAAR) (15 avril 1982)
- Administrateur général de la Caisse algérienne d'assurances et de réassurances (CAAR)
- Directeur des domaines et de l'organisation foncière au Ministère des finances (6 octobre 1971-15 avril 1982)

NOTES SUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

En avril 1985, le conseil des ministres a adopté le statut des entreprises d'assurances suivantes :

- La Société algérienne d'assurances (SAA) qui détient le monopole sur les assurances du particulier et dispose de 22 unités et de 240 agences
- La Caisse centrale de réassurance (CCR) qui emploie 79 personnes et détient des participations dans la Société arabe de réassurance (ARAB-RE)(10%), la Société africaine de réassurance (AFRICA-RE)(6%) et la Mediterranean Insurance & Reinsurance Co (MED-RE)(50%)
- La Caisse algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR)
- La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)
- La Compagnie algérienne des assurances transports (CAAT).

LES CAISSES DE RETRAITES

ABDELKRIM DJAFRI

- Directeur de la Caisse générale des retraités de l'Algérie (CGRA) (1er février 1984)

- Directeur général de la Société nationale de comptabilité (SNC) (1er août 1982)

ABDELGHANI CHERCHALI

- Directeur général de la Société nationale de comptabilité (SNC) (juin 1982)

HOCINE ABADA

- Directeur de l'Institut de technologie financière et comptable (1er septembre 1984)

- Directeur de l'administration et des moyens généraux au Ministère des Travaux Publics (1er juin 1982)

1982

1982

AMAR BELMINT

1982

- Directeur de l'Institut de technologie financière et comptable (1er août 1982)

LES SOCIETES DE COMPTABILITE

MOHAMED HOCINE DEGHEB

- Directeur général de la Société nationale de comptabilité (SNC)(1er août 1982)

ABDELGHANI CHERCHALI

- Directeur général de la Société nationale de comptabilité (SNC) jusqu'au 31 juillet 1982

HOCINE ABADA

- Directeur de l'Institut de technologie financière et comptable (1er septembre 1984)
- Directeur de l'administration et des moyens généraux au Ministère des travaux publics (1er juin 1979-30 juin 1983)

AMAR GUELIMI

- Directeur de l'Institut de technologie financière et comptable jusqu'au 31 août 1984

LA PRESSE

MUSSELI BENZEGHIDA

- Directeur général de l'Agence nationale Télégraphique Algérie-Presses-Services (ANS)

ABDELKADER MERZOUZ

- Directeur général de l'Agence nationale Télégraphique Algérie-Presses-Services (ANS) (1er novembre 1961-31 août 1964)

BRAYEM NEZJEM

LA PRESSE, L'EDITION, LA RADIO-TV, LA PUBLICITE

- LA PRESSE .....	208
- L'EDITION ET LA PUBLICITE .....	210
- LA RADIO-TV ET LE CINEMA .....	211
- LES ARTS CULTURELS .....	212

- Directeur d'El Moudjahid, organe central du Parti du FLN, en langue nationale

MOHAMMED MERZOUZ

- Directeur de la Société nationale El Moudjahid-Presses (1er novembre 1961-30 juin 1963)

AMAR TAFEL

- Directeur de la Société nationale El Moudjahid-Presses jusqu'au 31 octobre 1961

MOHAMMED REZZAG

- Rédacteur en chef spécialisé d'El Moudjahid en langue arabe

MOHAMMED WAGEL

- Directeur général de la Société nationale Ich-Chah-Presses (1er novembre 1961)

- Directeur de la Société nationale Ich-Chah-Presses jusqu'au 31 août 1964